

l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Avail de l'empili celle demande, life diferrivement la nonce expircuive						
	Cadre réservé à l'autorité environnementa	le				
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :				
17 septembre 2020	17 septembre 2020	2020-0132				

1. Intitulé du projet

Création d'un crématorium sur la commune de Nogent sur Oise (60)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale La Société des Crématoriums de France

Nom, prénom et qualité de la personne

Alain POUGET

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 4 0 2 7 6 1 7 8 7 0 0 1 2 4 Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public	50 places visiteurs (et 5 places de service)
48. Crématoriums	Création d'un nouveau crématorium avec un four, représentant un aménagement total de 5 443 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aucune démolition n'est à prévoir sur le site.

Création, sur plusieurs parcelles cadastrales (cadastre : 000 AD 120/121/135/136/159/160), d'un crématorium dont l'ensemble des aménagements représente une surface totale de 5 443 m² et comprenant :

- Surfaces d'espaces verts : 3 022 m² (comprenant le jardin du souvenir)
- Cheminement piéton : 92 m²
- Emprise au sol du bâti de 548 m² + parvis de 384 m²
- Surface de la voirie et parking : 1 050 m² comprenant 50 places visiteurs (dont 2 PMR) en matériaux limitant

l'imperméabilisation (30 places en pavés avec joints enherbés, le reste en dalles de béton alvéolé engazonnées)

- Surface de la cour technique + parking personnel : 347 m² comprenant 5 places de service (dont 1 PMR)

Voir annexe 4 - Plan de masse du projet

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une demande croissante concernant la crémation. Aujourd'hui, plus d'un tiers des obsèques en France sont suivies d'une crémation.

Il existe actuellement trois crématoriums sur le département de l'Oise :

- Le crématorium de Beauvais se trouve à 40 km au nord-ouest du projet (trajet projet crématorium de Beauvais : 35 minutes en voiture).
- Le crématorium de Méru se trouve à 37 km à l'ouest du projet (trajet projet crématorium de Méru : 44 minutes en voiture).
- Le crématorium de Saint-Sauveur se trouve à 28 km à l'est du projet (trajet projet crématorium de Saint-Sauveur : 33 minutes en voiture).

Le crématorium est réalisé dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Il permet également de participer à la requalification du quartier (construction sur un terrain en friche) en faisant la jonction entre le nouveau cimetière et les jardins familiaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation (dépôts des dossiers réglementaires, consultation des entreprises, analyse des offres) est prévue sur environ 8 mois et les travaux sont prévus sur une durée totale de 12 mois.

La décomposition des phases de chantier est la suivante :

- 1 mois de préparation de chantier, 11 mois de "travaux".
- Les travaux seront effectués hors de l'emprise publique

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le crématorium aura une activité moyenne annuelle d'environ 1050 crémations sur les 25 prochaines années. La première année, le nombre de crémations est estimé à environ 700.

Le crématorium comprend 1 four installé dans un local dédié, muni d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de récupération et de traitement des cendres, d'un système de filtration et d'un système de récupération d'énergie. Le local dédié à la crémation est coupe-feu 2h.

Au niveau de l'accès à la parcelle, l'entrée et la sortie des véhicules se feront via une voie d'accès donnant sur la voie de Saulcy. Le parking est également accessible aux personnes se rendant au cimetière, pour éviter le stationnement le long de la voie de Saulcy.

Capacité d'accueil (salle cérémonie) 4 personnes affectées au site (personnel) et 139 visiteurs 50 places + 5 de service 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 2 7 ′ 2 4 ″ E Lat. 4 9 ° 17 ′ 7 ″ ′ 1 ″ 1 ° 1 ° 1 ° 1 ° 1 ° 1 ° 1 ° 1 ° 1 °	4.5 Dimensions et caractéristiques de		
Surface du bassin-versant interceptée Surface totale : Surface bâtie - emprise au sol Capacité d'accueil (salle cérémonie) Capacité parking 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Parcelle cadastrale : 000 AD 120 000 AD 121 000 AD 135 000 AD 135 000 AD 136 000 AD 159 000 AD 159 000 AD 160 Point de départ : Voie de Saulcy 60 180 NOGENT SUR OISE S48 m² 4 personnes affectées au site (personnel) et 139 visiteurs 50 places + 5 de service Long. 2 ° 2 7 ' 2 4 " E Lat. 4 9 ° 17 ' 7 " ! Lat. 4 9 ° 17 ' 7 " ! Lat. 6 " 1 " 1 " 1 " 1 " 1 " 1 " 1 " 1 " 1 "		naeurs caracteristiques	
Surface bâtie - emprise au sol Capacité d'accueil (salle cérémonie) Capacité parking 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Parcelle cadastrale : 000 AD 120 000 AD 121 000 AD 135 000 AD 136 000 AD 136 000 AD 159 000 AD 160 Voie de Saulcy 60 180 NOGENT SUR OISE Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 27 ′ 24 ″ E Lat. 4 9 ° 17 ′ 7 ″ ′ ′ ″ ′ ′ ″ ′ ′ ″ ′ ′ ′ ′ ″ ′ ′ ′ ″ ′	Surface du bassin-versant intercepté	e	0.0 ha
Capacité d'accueil (salle cérémonie) 4 personnes affectées au site (personnel) et 139 visiteurs 50 places + 5 de service 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 27 ′ 24 ″ E Lat. 49 ° 17 ′ 7 ″ ′ 1 ″ 1 ° 1 ° 1 ° 1 ° 1 ° 1 ° 1 ° 1 ° 1 °	Samuel totale !		0.55 114
Capacité parking			4 personnes affectées au site
Adresse et commune(s) d'Implantation Parcelle cadastrale : 000 AD 120 000 AD 121 000 AD 135 000 AD 136 000 AD 159 000 AD 160 Voie de Saulcy 60 180 NOGENT SUR OISE Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 27'24"E Lat. 49° 17'7 "! Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point de départ : Long ° _ ' _ " Lat ° _ ' _ " Lat ° _ ' _ " Communes traversées :	Capacité parking		
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Voie de Saulcy 60 180 NOGENT SUR OISE et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long.	. 2_°27'24"E Lat. 49°17'7_"N
	000 AD 121 000 AD 135 000 AD 136 000 AD 159 000 AD 160 Voie de Saulcy	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Long. Point d'arrivée : Long.	
	Voir annexe 2 - Plan de situation	Communes traversées :	
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6		Joignez à votre demande les annexes i	n° 2 à 6

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Les ZNIEFF les plus proches se situent à 900m : - au nord : Butte de la Garenne et marais de Monchy-Saint-Eloi/Laigneville - au sud-ouest : Bois thermocalcicoles de la Grande Côte et des Prieux à Nogent sur Oise (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
En zone de montagne ?		X	(Vol. dimese o Tocalisation des sites d'enjeux en monnement d'axi,
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	La zone de projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La plus proche se situe à plus de 20 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	Il existe un Parc Naturel Régional (Oise - Pays de France) à 4 km au sud-est du projet. Il se trouve à l'opposé du projet par rapport à Nogent-sur-Oise.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	La zone de projet est situé dans le périmètre de plusieurs plans d'exposition au bruit : - voie ferrée (jour et nuit) - route départementale D1016 (jour) (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le projet n'est pas situé sur une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Une zone humide d'importance internationale RAMSAR est située à 7,5 km au nordest du projet. Une zone humide est situé à 250 m au nord-ouest du projet. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		\boxtimes	La zone du projet est classée en zone sismique de niveau 1 (très faible). La commune est concernée par des inondations : elle fait partie d'un territoire à risque important d'inondation (TRI) et un PPRN inondation (révisé et approuvé le 29/01/2014) liés aux crues de l'Oise. La zone du projet n'est cependant pas concernée : elle est en dehors des périmètres du TRI et du PPRN. La commune est traversée par une canalisation de gaz naturel mais la zone du projet n'est pas concernée : elle se trouve de l'autre côté de la voie de chemin de fer. (voir annexe 7 - Descriptif Georisques)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		La commune se situe dans la zone de répartition des eaux "Albien". Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans les milieux superficiels ni dans les eaux souterraines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est : "FR2200379 : Coteaux de l'Oise autour de Creil" situé à plus de 3 km au sud-est du projet. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimés à quelques centaines de litres par jour.
Possesinger	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	La zone du projet dispose d'un fort dénivelé : au point bas, la nappe haute est estimée à -1m. Dans cette zone seront principalement installés les stationnements : le bâtiment sera construit plus loin pour se défaire de cette contrainte. Il n'y aura donc aucun drainage des masses d'eau souterraines.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		Le projet sera à priori excédentaire en matériaux : évacuations liées au fondation du bâtiment et à la création de la voirie et du bassin. les matériaux seront évacués par l'entreprise retenue pour la construction du crématorium vers un centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Le projet se situe sur un ancien terrain en friche : la biodiversité présente sur le site est pauvre et commune. Les zones naturelles les plus proches sont 2 ZNIEFF à 900 m : - au nord : le principal facteur pouvant détériorer la zone est la pollution des eaux du marais : aucune incidence du projet - au sud-ouest : le principal facteur pouvant détériorer la zone est la propagation d'espèces envahissantes présentes en bordure de la ZNIEFF : aucune incidence du projet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		\times	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 3 km de la zone du projet. Il est précisé que l'environnement urbain de contact est la principale cause de la détérioration du site : celui-ci est de plus en plus encerclé par des habitations et autres aménagements urbains. Le crématorium se trouvant à plus de 3 km n'a donc aucune incidence sur le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Les zones sensibles sont suffisamment éloignées. De plus, les vulnérabilités des zones les plus proches sont détaillées précédemment : le projet du crématorium n'aura donc aucune incidence.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet se situe sur des parcelles actuellement en friche.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Nombre d'installations industrielles (ICPE) dans un rayon de : 500 m : 0 1 000 m : 1 Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. (voir annexe 8 - Localisation des sites à enjeux technologiques)
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Le risque "Inondation", via un PPRN, est présent sur la commune (voir paragraphe 5), mais la zone du projet n'est pas situé sur la zone à risque. (voir annexe 7 - Descriptif Georisques)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le projet sera conforme aux dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux crématoriums ainsi qu'à l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère. (voir annexe 9 - Description technique Four & Filtration)
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\times		Le trafic engendré par le crématorium reste très faible (personnels et visiteurs) 50 proches sont estimés en moyenne par crémation (environ 25 véhicules). A terme, 4 crémations par jour sont prévues soit 100 véhicules visiteurs par jour.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\times		Le trafic engendré par l'activité du crématorium sera la seule source de bruit notable : les nuisances sonores engendrées par le trafic seront très faibles. Le bruit de l'aéroréfrigérant est de 44dB à 10 m soit autant qu'une conversation normale. Ainsi l'impact sonore sur son environnement sera minime. Il est concerné par des nuisances sonores puisqu'il se trouve dans le périmètre de 2 PPBE (de la voie ferrée et de la route départementale D1016) (voir annexe 9 - Description technique et annexe 10 - Acoustique)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Les seules nuisances olfactives peuvent provenir des véhicules des visiteurs et du personnel. Les nuisances sont donc très limitées (sur la parcelle du crématorium).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	En dehors des périodes de chantier (impact temporaire), le crématorium n'est pas susceptible de générer des vibrations dans l'environnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Le crématorium fonctionne exclusivement en période diurne.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Les fumées du crématorium produites par la crémation contiennent des polluants. Cependant la mise en place, d'un système de filtration permet de réduire les concentrations rejetées, permettant des rejets conformes à la réglementation. Installation conforme aux dispositions de l'arrêté du 28 janvier 2010. (voir annexe 9 - Description techniques Four & Filtration et annexe 11)
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment et de parkings qui vont imperméabiliser la zone nue actuelle. L'imperméabilisation sera limitée au maximum par la présence d'espaces verts ainsi que de parking enherbés : pavés avec joints enherbés et dalles de béton alvéolé engazonnées. Les eaux de toitures seront infiltrées dans un bassin situé sous le parking. Les eaux du parking seront quant à elles dirigées vers un séparateur à hydrocarbures avant d'être évacuées dans le réseau public communal.
	Engendre-t-il des effluents ?	\times		Le crématorium rejettera uniquement des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalents-habitants dans le réseau collectif de la ville (aucun effluent de process de crémation).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\boxtimes		Les déchets seront assimilés à des ordures ménagères (papiers, gobelets vides,). Les résidus métalliques issus de la crémation font l'objet de collecte, traitement et valorisation dans le cadre d'une filière spécifique d'un opérateur externe. La traçabilité sera assurée.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
, ropolation	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés				ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
la route départ		comm	e explic	orium pourraient se cumuler avec le bruit engendré par la voie ferrée ainsi que que dans l'annexe 10 - Acoustique, le projet à une très faible incidence quand e 10).
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Un système de filtration permettra de réduire les concentrations de polluants des fumées de crémation rejetées dans l'atmosphère, permettant des rejets conformes à la réglementation. Les données fournies par le constructeur de l'appareil de crémation et de la ligne de filtration, Facultatieve Technologies, montrent même que les rejets seront potentiellement inférieurs à 50% des valeurs limites prévues par l'arrêté du 28 janvier 2010. De plus, le délégataire pour la construction et la gestion du crématorium s'engage à maintenir une végétation à haute tige en fond de parcelle. Celle-ci sera donc située entre la cheminée et les habitations les plus proches (situées dans le cône des vents dominants), servant de barrière naturelle complémentaire : les rejets au niveau des habitations seront donc très faibles voire nuls.

L'installation sera conforme a minima à l'arrêté du 28 janvier 2010. Concernant les nuisances sonores, le site ne fonctionnera pas en période nocturne.

(voir annexe 10 - Acoustique et annexe 11 - Approche Climatique et rejets)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction devrait être dispensé d'étude environnementale. En effet, ce projet répond aux normes sur le rejet dans l'atmosphère en conformité avec l'arrêté ministériel du 28/01/2010 (rejets jusqu'à 50% inférieurs aux valeurs limites). De plus, l'aéroréfrigérant des fumées fonctionnera exclusivement en période diurne avec une valeur d'émergence de 44 dB(A) à 10m (l'habitation la plus proche est à 60m). Les résidus métalliques issus de la crémation feront l'objet d'une collecte et d'une valorisation dans le cadre d'une filière spécifique.

Le site est également éloigné de zones naturelles protégées (les plus proches sont 2 ZNIEFF à 900 m) : il n'aura pas d'incidence sur celles-ci. Il n'est également dans aucun périmètre de protection (de captages, de Monuments Historiques, etc.).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de Iracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\times
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 - à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 2 - Plan de situation au 1-25 000 et 1-150 000

Annexe 3 - Photographies du site

Annexe 4 - Plan de masse du projet

Annexe 5 - Plan des abords

Annexe 6 - Localisation des sites à enjeux environnementaux

Annexe 7 - Descriptif www.géorisques.fr

Annexe 8 - Localisation des sites à enjeux technologiques

Annexe 9 - Description technique Four et Filtration

Annexe 10 - Acoustique

Annexe 11 - Approche Climatique et Rejets

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Bailleuil

le, 31/08/2020

Signature